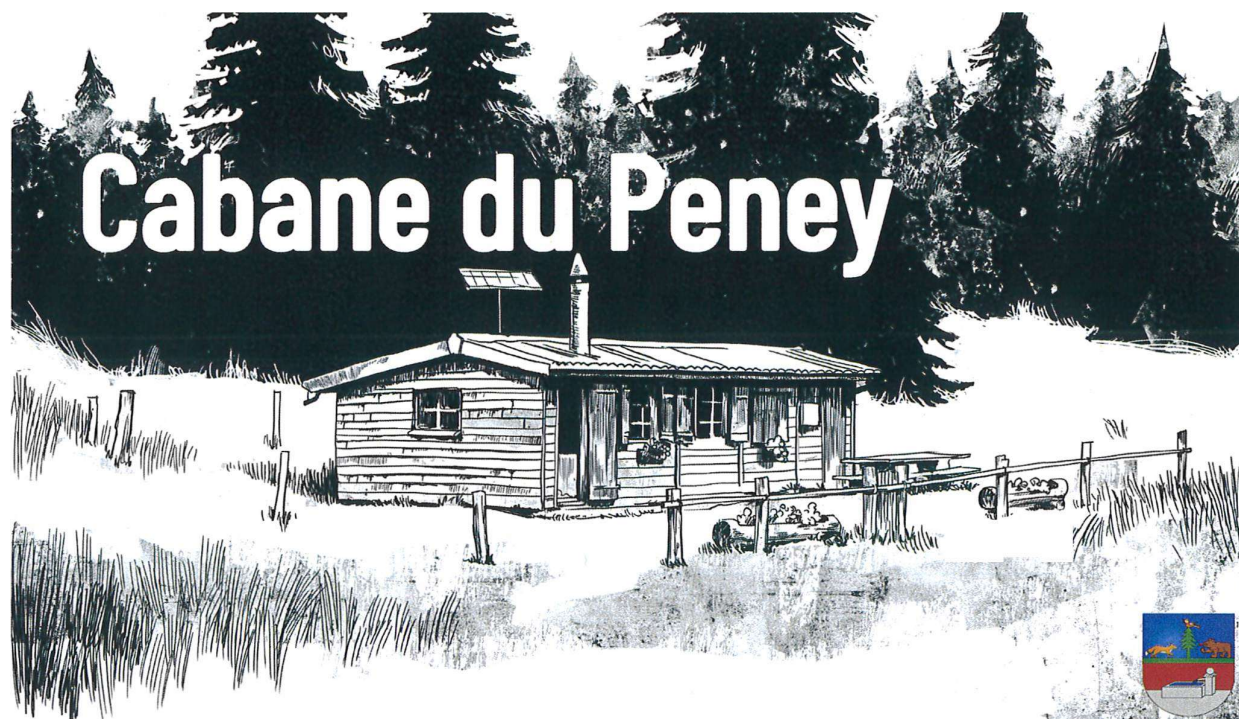




Commune de Bassins

Cabane du Peney

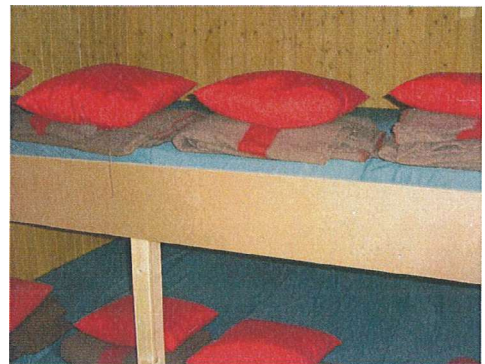
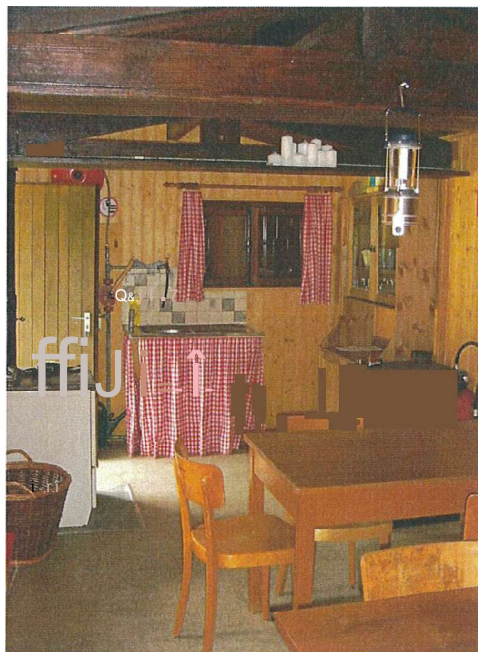
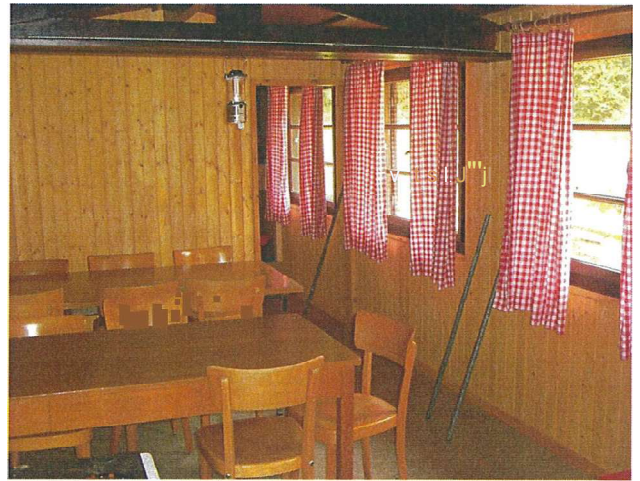
Dortoir 8 places-WC-Fourneau à bois.
(Ustensiles de cuisine selon inventaire)

Location week-end (2 ou 3 nuits)	Location à la journée en semaine sans couchage	Location à la journée en semaine avec couchage
du vendredi 16h00 au au lundi 10h00 CHF 200.-/Weekend	mardi, mercredi et jeudi CHF 80.-/journée	du mardi au vendredi 10h00 CHF 100.-/nuit

Renseignements et réservation auprès de l'administration communale de Bassins
022 366.23.22 – www.bassins.ch - commune@bassins.ch

Location ouverte à tous !

Du 1er juin au 31 octobre



Location de la cabane du Peney

Règlement dès le 1^{er} janvier 2024

Préambule

La cabane du Peney est située sur la propriété de la Commune de Bassins, elle est incluse dans le pâturage de La Bassine. L'objectif de cette cabane est d'offrir un lieu de rencontre convivial dans un environnement naturel et préservé du Haut Jura.

Dès lors, le respect de la nature, des infrastructures d'alpages, du mobilier et du matériel mis à disposition du locataire est nécessaire au bon fonctionnement des locations.

Article 1

Période de location : du 1^{er} juin au 31 octobre

Location : le weekend du vendredi 16h00 au lundi matin 10h00
: la semaine, à la journée sans couchage
: la semaine, à la journée avec couchage

Article 2

Bénéficiaire : Ouvert à tous.

Réservation : Les réservations s'effectuent auprès de l'administration communale de Bassins au minimum 5 jours avant la date de location.

Clé : La remise de la clé et sa restitution se font selon les dispositions de l'administration communale.

Article 3

Prix de location

Location weekend (2 ou 3 nuits)	Location à la journée en semaine sans couchage	Location à la journée en semaine avec couchage
du vendredi 16h00 au lundi 10h00	mardi, mercredi et jeudi	du mardi au vendredi nuitee = 10h00 à 10h00 le lendemain
CHF 200.- / Weekend ¹⁾	CHF 80.00 / journée ²⁾	CHF 100.-/nuite ³⁾

Pour les citoyens de Bassins, rabais de CHF 50.00¹⁾ - CHF 10.00²⁾ - CHF 15.00³⁾

Le prix de la location est payable au plus tard dans les 10 jours dès réception de la facture. Les clés ne seront remises que sur présentation de la preuve du paiement.

Pour les locataires non domiciliés dans la commune, une caution de **CHF 200.-**, payée en liquide, sera demandée à la remise de la clé. Elle sera restituée en espèce ou par virement.

En cas d'annulation : jusqu'à 2 semaines avant, paiement dû à 50%, ensuite paiement dû à 100%.

Article 4

Prescriptions spéciales :

- Les génératrices électriques ou tout autre appoint d'énergie sont strictement interdits,
- Les dégâts causés aux objets du locataire sont de sa propre responsabilité (par exemple: dégât de cloches sur véhicule),
- Pour que chacun puisse profiter de ce lieu, l'administration communale se réserve le droit de refuser des locations répétitives effectuées par le même cercle familial,
- La cabane doit être rendue propre et en l'état, fourneau nettoyé, cendres vidées, fenêtres et volets fermés, toilettes propres. En cas de nonrespect la caution ne sera pas restituée,
- Avant le départ, les feux de bois (poêle et creux de feu) doivent être éteints,
- Les couchages seront remis en ordre et le dortoir nettoyé,
- Les véhicules à moteur du locataire doivent stationner sur les routes ouvertes à la circulation.

Pour toutes autres dispositions, le bon sens a toute sa valeur !